

*Jones.* Je pense humblement que ces gens se trompent. La vie ou la mort voici la "loterie." L'assurance pour la vie est une pure précaution, et, je dirais, précaution non seulement légitime mais même louable. Prenant sa source dans le plus beau des attributs de la nature humaine, la prévision, ou le précautionnement contre les accidents malheureux, et ayant le plus spécialement pour objet de secourir la veuve et l'orphelin ; cette institution est essentiellement morale et bienfaisante. Et ; s'il est permis à tout homme d'amasser des biens dont il puisse favoriser ceux qui dépendent de lui, à coup sûr, quand pour lui la chose est difficile ou impossible, il lui est permis de le faire par une combinaison de moyens, et de risques communs. Je considère l'assurance pour la vie non pas comme une intervention, dans aucun degré, avec le cours de la Providence, comme quelques uns le prétendent hardiment, mais au contraire, comme se prévalant d'un moyen dont la Providence bienveillante a daigné nous favoriser. Car considérez sur quoi elle repose. Cette régularité dans la proportion des mortalités, sans laquelle il ne pourrait y avoir d'assurance pour la vie, est une attention de la sagesse divine, aussi évidemment qu'aucune autre des grandes dispositions de la nature. Quand nous la prenons pour guide dans la poursuite d'une chose qui n'est pas en soi répréhensible, nous n'agissons pas différemment que quand, nous réglons un voyage sur ce que nous savions d'avance de la saison et de la longueur du jour. Si nous savions par des signes infaillibles qu'il doit y avoir un manque de moisson dans cinq ans, ne serait-il pas très bon de faire provision contre ce temps et ainsi adoucir le mal autant que possible ? Maintenant, si mille personnes savent qu'un certain nombre d'entr'elles doit mourir l'année suivante, ne leur est-il pas loisible d'agir d'après cette connaissance, et de se prémunir les uns et les autres contre les infortunes qui pourraient frapper leurs familles si elles restaient sans biens suffisants pour les défendre contre les misères de la pauvreté ? C'est mon humble opinion que les considérations les plus sacrées, nous engagent à recourir à cet expédient, qui n'est accompagné d'aucune espèce d'offense pratique, mais au contraire produit un bien sans mélange.

*Thomson.* Je reconnais la force de vos arguments là-dessus ; mais je viens de saisir une autre objection qui me paraît exister contre l'assurance pour la vie considérée sous le rapport du commerce, Je suis un jeune homme vigoureux qui fais un commerce favorable où tous mes capitaux sont requis. Je dois probablement vivre trente ans au moins, et j'ai toute raison d'espérer que pendant ce tems je pourrai faire une existence favorable à ma famille. Si je détourne de l'argent de mon commerce pour assurer sur ma vie, je diminue en proportion mes moyens de commercer, et la chance que je cours d'obtenir de grands succès est diminuée. Je sens que ceci est un danger qui peut devenir plus grand avec le tems. Vous pourrez voir alors que, dans les circonstances où je me trouve, j'ai une grande tentation de ne pas sortir d'argent de cette façon, et de continuer, plutôt à l'employer dans le commerce pour en retirer dans l'intervalle de bous profits.

*Jones.* Vous avez soulevé une objection que je crois se présenter fort